

COMITÉ DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Séance du 14 novembre 2024,
dans les locaux de la FNCCR,
20 boulevard rue de la Tour-Maubourg à Paris (75007)

Compte rendu

Participants :

Xavier Pintat, président du Comité du système de distribution publique d'électricité,
Lydie Sartout, secrétaire du Comité du système de distribution publique d'électricité,

Au titre des représentants de l'État :

Absente excusée représentée : Mme Dassonville, adjointe au chef du bureau des services publics locaux, représentant la Direction générale des collectivités locales, représentée par M^{me} Paternotte,
Absent excusé représenté : Romain Valenty, Directeur de participations Énergie (Agence des participations de l'État), représenté par Nicolas Masérak,
Absent excusé représenté : Laurent Kueny, directeur de l'énergie, en tant que commissaire du gouvernement, représenté par Paul Bougon, adjoint à la sous-directrice des systèmes électriques et énergies renouvelables à la Dgec,
Experts : Igor Sguario, conseiller coordonnateur du directeur de l'énergie ; Florian Leduc, Chef du bureau du système électrique, de la programmation et des réseaux à la Dgec ; Aude Mailfait, adjointe au chef du bureau du système électrique, de la programmation et des réseaux à la Dgec,

Au titre des représentants des intercommunalités et des régions :

Olivier Béatrix, conseiller régional Centre-Val-de-Loire,
Jean-Patrick Masson, vice-président de la Communauté urbaine du Grand Dijon,
Expert : Philippe Angotti, directeur général adjoint de France urbaine,

En tant que représentant des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité au conseil de surveillance de la société Enedis :

Xavier Pintat, président de la FNCCR,
Expert : Charles-Antoine Gautier, directeur général de la FNCCR, Cécile Fontaine, cheffe du département des affaires publiques et juridiques, Gilbert Vasselon, conseiller technique,

Au titre de représentants des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité :

Guy Hourcabie, président du Syndicat intercommunal d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre,

Au titre de représentants des entreprises locales de distribution :

Olivier Dubray, Directeur général de la coopérative de Saint-Martin de Londres,

Au titre des représentants de la société Enedis :

Marie-Christine Aulagnon, directrice exécutive Finances, Achats et Assurances,
Éric Salomon, directeur Clients en tant que suppléant du directeur exécutif Clients et Territoires,
Hervé Champenois, directeur exécutif Technique,
Experts : Jean-Baptiste Morel, directeur délégué Concessions, Nicolas Chauvet, chargé de mission au département Concessions et auprès du secrétariat du CSDPE,

Au titre de la Commission de régulation de l'énergie :

Observateur : Edith Hector, cheffe du département Distribution de la direction des réseaux.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2024
2. Présentation par Enedis de sa politique d'investissement 2025, pour avis du CSDPE
3. Point sur la campagne 2024 des conférences départementales prévues par la loi Nome
4. Préparation de l'avis du CSDPE sur la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3)
5. Perspectives potentielles associées au site Internet du CSDPE
6. Points divers (dont envoi du rapport d'activité 2023 aux ministres le 5 novembre 2024)

1/ VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2024

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2024 est validé, sans remarques de la part des participants.

2/ PRÉSENTATION PAR ENEDIS DE SA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT 2025, POUR AVIS DU CSDPE

Le directeur Technique d'Enedis présente la stratégie d'investissement d'Enedis pour 2025, sur la base d'un support PowerPoint transmis aux membres du CSDPE.

Il dresse notamment un panorama des deux grands axes de cette stratégie, en matière d'accélération de la transition énergétique et d'amélioration de la résilience des réseaux. Il souligne notamment les impacts des aléas climatiques rencontrés en 2024 et des enjeux de reconstruction et de résilience des réseaux en Bretagne, Normandie et Nord-Pas-de-Calais.

Les investissements pour 2025 sont évalués à 5 730 M€ (contre 5 280 M€ en 2024), avec des enveloppes destinées à la reconstruction et la résilience des réseaux en Bretagne et Normandie (presque 900 M€ sur 2025-2029) ou Nord-Pas-de-Calais (+1,2 M€ sur 2024-2026),

En réponse à un expert de la FNCCR, l'intervenant indique que les pompes à chaleur n'ont à ce stade pas d'impact significatif sur le dimensionnement des réseaux.

Sur la thématique des installations de recharge des véhicules électriques, il est fait état de :

- l'impossibilité d'établir une distinction plus fine entre les raccordements pour des clients particuliers et des sociétés (entreprises) ;
- l'utilisation d'analyses multicritères pour évaluer les besoins et alimenter les schémas directeurs locaux (Sdirve).

Concernant les impacts des aléas climatiques, le directeur Technique souligne que les années 2023 et, dans une moindre mesure, 2024 ont été particulièrement difficiles, situation à laquelle le président du CSDPE répond en soulignant l'implication d'Enedis, la satisfaction des acteurs locaux, et l'enjeu de poursuivre les efforts en matière de communication et prévention des situations rencontrées.

Dans le cadre de la présentation des cinq grands programmes d'investissement d'Enedis (plan aléas climatiques, rénovation programmée, câbles HTA isolés au papier imprégné, câbles BT isolés au papier imprégné, réseaux BT en fils nus), il est souligné que le traitement du risque « Inondations » n'apparaît pas de manière autonome. Un expert de la FNCCR s'interroge sur l'opportunité d'évaluer/traiter ce risque de manière plus spécifique. Le représentant d'Enedis souligne que les réseaux aériens ont par nature bien résisté aux épisodes d'inondations rencontrés dans le Nord de la France, et que ces situations apportent un éclairage sur la question du traitement des réseaux aériens : l'enfouissement est parfois à privilégier (notamment en zones boisées, dans le cadre du plan Aléas climatiques), mais pas de manière systématique (sécurisation en aérien dans le cadre du plan de rénovation programmée). C'est l'analyse au cas par cas menée par Enedis qui permet d'optimiser la fiabilisation du réseau au moindre coût.

Des experts de la FNCCR et de France urbaine réinterrogent la question de l'horizon temporel du programme de résorption des réseaux BT en fils nus, et conviennent que cela doit être conduit dans les meilleurs délais.

Un représentant de France urbaine questionne les modalités de présentation des données d'investissements prévus et prévisionnels, et souhaite que, pour les prochains exercices, les données prévisionnelles pour les années antérieures (2021, 2022, 2023) soient rappelées également.

Les échanges avec différents membres du CSDPE permettent d'aborder différents points pouvant influencer sur la trajectoire d'investissements d'Enedis :

- Le développement des Datacenters a un impact notable sur le réseau public de distribution, du fait de leur taille (moindre qu'aux États-Unis où leur taille de 250 MW à 1 GW les amène plutôt à un raccordement sur le réseau de transport) ; ce qui fait peser les frais de renforcement du réseau sur Enedis (intégrés au CRCP) ;
- Le développement des installations de recharge des véhicules électriques sur les autoroutes révèle un besoin de l'ordre de 3 à 5 postes source dédiés sur l'axe Nord-Sud ;
- L'impact de la trajectoire de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fait partie des différents inducteurs qui permettent d'évaluer les investissements nécessaires et les besoins associés, et qui sont (et seront) pris en compte par Enedis ;
- Les besoins d'investissements en matière de raccordements prévus dans la délibération Turpe 6 se sont révélés sous-évalués, mais Enedis a réussi à s'adapter ;

- Les besoins exprimés par Enedis dans le cadre de la définition de la trajectoire Turpe 7 sont en nette augmentation.

Au-delà de la politique d'investissement pour l'année 2025, le représentant d'Enedis fait état des objectifs à plus long terme, notamment dans le cadre du programme de reconstruction et de résilience mis en œuvre en Bretagne et Normandie (Cf. ordres de grandeurs ci-dessus et dans le support de présentation).

En conclusion, le président du CSDPE propose aux membres de donner un avis favorable sur la politique d'investissement d'Enedis pour l'année 2025, ce qui n'appelle aucun commentaire supplémentaire.

Le CSDPE rend donc un avis favorable sur la politique d'investissement d'Enedis pour l'année 2025.

3/ POINT D'ÉTAPE DE LA CAMPAGNE 2024 DES CONFÉRENCES DÉPARTEMENTALES PRÉVUES PAR LA LOI NOME

Sur la base d'un support diffusé aux membres du CSDPE, un représentant d'Enedis dresse un premier état des lieux de la campagne 2024 des conférences départementales prévues par la loi NOME.

En synthèse, il ressort qu'il reste sept départements pour lesquels les conférences départementales ne semblent pas encore planifiées, notamment en Île-de-France.

Des relances échelonnées via les équipes territoriales d'Enedis, puis par le secrétariat du CSDPE puis par la Dgec se poursuivront à la fin 2024 et au premier trimestre 2025 afin d'inciter à l'organisation des conférences résiduelles et aux remontées par les préfectures des informations attendues (comptes rendus des préfectures, supports de présentation des acteurs, fichier de synthèse des données associées).

4/ PRÉPARATION DE L'AVIS DU CSDPE SUR LE PROJET DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

En complément du support de synthèse de la consultation publique transmis aux membres du CSDPE par son secrétariat, des représentants de la Direction générale de l'énergie et du climat (Dgec) sont intervenus pour présenter le projet de troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3). Ce support complémentaire a été diffusé aux membres du CSDPE.

En synthèse, les représentants de la Dgec exposent :

- L'étendue des travaux, puisque la consultation ouverte touche à la PP3, mais aussi aux projets de troisième Stratégie nationale bas carbone (SNBC3) et Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) ;
- L'attendu de l'avis du CSDPE sur la PPE3 pour le 16 décembre 2024 ;
- La synthèse des enjeux associés à la démarche : réduction des consommations énergétiques, évolution du mix énergétique, augmentation de la production d'électricité décarbonée, augmentation de la part des énergies renouvelables, nouvelles installations de production d'électricité d'origine nucléaire, etc. ;
- L'enjeu d'adaptation des réseaux d'acheminement de l'électricité, qui est une condition de réussite de la transition énergétique.

Plusieurs membres et experts du CSDPE soulignent le rôle, de leur point de vue pas assez pris en compte dans les travaux, des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, notamment au regard du dialogue au titre des programmes pluriannuels d'investissements d'Enedis, des Sdirve ou encore des investissements sous leur maîtrise d'ouvrage. Il est demandé à la Dgec de mieux prendre en compte le rôle de ces acteurs.

En réponse à un représentant des intercommunalités et des régions la questionnant sur le sens de l'« évolution » des mécanismes de soutien à certaines filières de production, le représentant de la Dgec souligne les enjeux de pilotage et d'adaptation des réseaux, ainsi que les épisodes désormais répétés de prix négatifs, et précise que toutes les filières sont concernées par cet enjeu de bon calage des dispositifs de soutien.

Un expert de la FNCCR souligne les travaux de différents acteurs sur la thématique des flexibilités (FNCCR avec Enedis, ThinkSmartGrid).

Un autre représentant des intercommunalités et des régions fait état de différentes remarques :

- La sobriété semble être un sujet en partie oublié par la démarche ;
- L'implication et les effets sur les consommateurs et leur information seraient à travailler ; par exemple en intégrant un retour d'expérience sur l'expérimentation de réduction des puissances à 3 kVA ;
- La sécurité d'approvisionnement doit aussi s'évaluer aux regards de la disponibilité en matières premières, matériaux et combustibles utilisés par les différents acteurs concernés ;

- L'absence d'un calendrier associé à la capacité à faire des entreprises ;
- L'enjeu fondamental des effets de ces propositions sur le Turpe 7, actuellement en préparation, et qui devra intégrer les hypothèses retenues pour allouer les besoins nécessaires à cette politique ;
- L'absence relative des « collectivités » au sens large dans cet exercice, alors qu'elles participent activement à l'effort et aux travaux, dans un contexte où leurs propres moyens de financement se réduisent.

Un représentant des entreprises locales de distribution souligne l'enjeu de la flexibilité du réseau, notamment via le recours à des moyens de stockage d'électricité. Les acteurs locaux doivent être associés au cadre national afin de contribuer à l'objectif.

Les membres du CSDPE vont travailler à l'établissement d'un avis qui sera transmis à la Dgec.

[Ndr : Suite aux travaux menés avec les membres du CSDPE, le secrétariat du CSDPE a adressé l'avis du CSDPE à la Dgec le 16 décembre 2024.]

5/ PERSPECTIVES POTENTIELLES ASSOCIÉES AU SITE INTERNET DU CSDPE

Compte tenu du temps réduit disponible, la secrétaire du CSDPE synthétise le support transmis aux membres du CSDPE, et souligne notamment :

- La perspective d'évolution vers un site plus ouvert, intégrant les supports du CSDPE, sur la base du scénario explicité dans le support ;
- La question des mailles de données, pour lesquelles seules les mailles départementales et nationale seraient conservées ;
- Des outils, et notamment de sécurité, du site qui sont aujourd'hui obsolètes, et nécessitent désormais une refonte complète du site internet ;
- La question du financement du site, et des potentiels contributeurs, qui reste ouverte – sachant qu'une refonte du site coûterait entre 50 et 100 k€, avec des coûts de maintien en conditions opérationnelles de l'ordre du 15 k€/an.

Le président du CSDPE rappelle l'enjeu d'ouverture du site Internet du CSDPE dans une vocation pédagogique et de communication sur ses travaux.

Concernant les modalités d'hébergement du site internet et des données du CSDPE, la question se pose de recourir à des moyens des pouvoirs publics si cela est possible et pertinent, comme ceux du Service des données et études statistiques (Sdes). La Dgec se propose de se renseigner sur cette option et reviendra vers le secrétariat du CSDPE.

6/ POINTS DIVERS

[Ndr : Compte tenu du temps réduit disponible, le point n'a pas été abordé, mais le secrétariat du CSDPE a bien adressé aux ministres son rapport d'activité 2023 le 5 novembre 2024.]